



Mairie de l'Ile Bouchard

Arrêté

Portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame SENERY Jacqueline domiciliée au 07 rue Carnot 37220 à l'Ile Bouchard en date du 10 novembre 2022 qui souhaite effectuer des travaux pour enlever une cuve en occupant temporairement le domaine public au 07 rue Carnot 37220 à l'Ile Bouchard 37220 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Le mercredi 16 novembre 2022 de 09 heures à 10 heures, Madame SENERY Jacqueline demeurant au 07 rue Carnot 37220 à l'Ile Bouchard est autorisée à procéder à l'enlèvement d'une cuve avec l'entreprise PASSENAUD HA METAL domiciliée rue de Toue 37420 à Savigny en Véron au 07 rue Carnot 37220 à l'Ile Bouchard.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de trois places de stationnement devant le 07 rue Carnot à l'Ile Bouchard ;

- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face pendant l'enlèvement de la cuve.

Article 3

La signalisation sera mise en place par la permissionnaire.

Article 4

Madame SENNERY Jacqueline est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

| | |
|-----------------------|------------|
| Arrêté n° 2022-11-217 | |
| PUBLIÉ LE | 14/11/2022 |
| ACTE EXÉCUTOIRE | |

Le Maire,
Nathalie VIGNEAU